

*MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC*

PROCES-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 12 septembre 2016, à 19h à la salle du conseil de l'édifice municipal, situé au 424, rue de la Mer, Les Bergeronnes.

Sont présents : Monsieur le maire Francis Bouchard

 Mesdames les conseillères

 Johanne Bouchard
 Manon Brassard

 Messieurs les conseillers

 Martin Gagné
 Luc Gilbert
 Réjean Lacasse
 Charles Lessard

Est également présente : La directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Lynda Tremblay

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue, vérification du quorum et ouverture de la séance;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt et acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016 ;
4. Dépôt de la liste des comptes du mois du mois d'août 2016;
5. Camping Bon-Désir :
 - 5.1 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir;
 - 5.2 Dépôt de la liste des comptes du mois du mois d'août 2016;
6. Période de questions;
7. Adoption du règlement no. 2016-103 modifiant le règlement no. 2011-068 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;
8. Adoption du règlement no. 2016-104 modifiant le règlement no. 2012-076 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;
9. Avis de présentation d'un règlement modifiant le règlement de zonage no. 2016-050 et ses amendements en vigueur en vue d'amender l'art. 4.1.1 portant sur les usages principaux autorisés sur le territoire;
10. Projet de mise aux normes de l'eau potable – fermeture du dossier PRIMEAU numéro 514241;
11. Projet de mise aux normes de l'eau potable – demande d'aide financière dans le cadre du programme FEPTEU (Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées) volet 2, infrastructures d'eau;

12. Projet de mise aux normes de l'eau potable – mandat à Serge Dufour, ing. Pour préparer la demande dans le FEPTUEU;
13. Projet de mise aux normes de l'eau potable et des eaux usées – mandat à Jean Roy, a.g. pour l'arpentage légal du terrain où sont situées les installations d'eau potable et d'eaux usées;
14. Projet de mise aux normes de l'eau potable – mandat à MGA géoservices pour les services professionnels en hydrogéologie relatifs aux forages de piézomètres et analyse du dossier;
15. Projet de mise aux normes de l'eau potable – mandat à Puisatier Nordic pour les travaux de forages de piézomètres;
16. Projet de mise aux normes de l'eau potable et des eaux usées – mandat à Tremblay Bois Migneault, avocats, pour une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'obtenir les autorisations requises pour le projet de mise aux normes de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées;
17. Déneigement des stationnements – ajout du stationnement du CPE au contrat de service avec Terrassement et Pavage S.L. inc. pour la saison 2016-2017;
18. Schéma de couverture de risque en incendie de la MRC – approbation du tableau de protocole de déploiement pour le service de sécurité incendie des Bergeronnes;
19. Transport des matières dangereuses sur le territoire de la Haute-Côte-Nord – appui à la municipalité des Escoumins dans sa démarche auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET);
20. Correspondance et informations :
 - MRC de la Haute-Côte-Nord – report du dépôt du rôle d'évaluation triennal 2017-2018-2019 (rés. 2016-08-175),
 - Camping Québec – résultat de la classification 2016 camping Bon-Désir,
 - Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard – bulletin d'information no. 297 sur les travaux de rénovation et de réparation effectués par des salariés permanents de la municipalité,
 - Forum mondial de l'économie sociale 2016 – invitation aux élus du Québec,
 - MRC de la Rivière-du-Nord – dépôt d'une résolution demandant au gouvernement de majorer le droit payable par les exploitants de carrières et sablières pour l'entretien des routes,
21. Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :
 - Corporation touristique des Bergeronnes – demande d'utilisation à titre gratuit de la grande salle de la Polyvalente pour la tenue de la 3^e édition du Marché d'automne,
 - Les gens de mon pays – demande d'aide financière pour le mini-camp musical pour enfants qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2016 à la Maison de la Mer,
 - Association du cancer Est du Québec – invitation au souper-bénéfice à l'occasion du 10^e anniversaire de la Coopérative de solidarité d'aide à domicile de la Haute-Côte-Nord qui se tiendra au Centre multifonctionnel des Escoumins le 17 septembre 2016,

22. Varia :
- a)
 - b)
 - c)
23. Période de questions;
24. Fermeture de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

16-09-2217 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté avec les modifications suivantes :

Ajout du point 10 « Adoption du premier projet de règlement no. 2016-105 modifiant le règlement de zonage no. 2016-050 et ses amendements en vigueur en vue de remplacer l'art. 4.1.1 en vue de préciser les usages principaux autorisés sur le territoire » décalant ainsi les autres points de un;

Retrait du point 17 « Dénéigement des stationnements – ajout du stationnement du CPE au contrat de service avec Terrassement et Pavage S.L. inc. pour la saison 2016-2017 »,

et que l'item « VARIA » soit maintenu ouvert.

16-09-2218 Dépôt et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 août 2016, tel que présenté.

16-09-2219 Dépôt de la liste des comptes du mois d'août 2016 pour la municipalité et la salle de quilles

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT d'août 2016

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **365 260.12 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

DÉPENSES MUNICIPALITÉ

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-08			
ACE Louis-Philippe Lepage	Fourniture projet sentier	1 895.74 \$	
Ackland Grainger	Support à gant	28.79 \$	
Arcotec	Serrures CJE	305.83 \$	
Aréo-Feu	Crédit sur achat bottes de travail	18.41 \$	
Ate-Sou-Ma	Équerre sentier	379.42 \$	
Centre Archéo Topo	Journée de la culture	40.24 \$	
Électronique Mercier	Vérification et réparation cinq pagettes service incendie	28.51 \$	
Environnex	Test d'eau	292.67 \$	
Équipement SMS	Pièces pour couteau tracteur	398.89 \$	
Équipements GMM inc.	Contrat service mensuel photocopieur	342.89 \$	
Ferme Camille Deschênes	Voyages de terre noire	218.00 \$	
G.L.R.	Aliments	19.92 \$	
Gauthier Transport	Transport équipement	51.56 \$	
Gazon Savard	Achat gazon CPE	965.79 \$	
ICO Technologie	Contrat service logiciel sécurité civile	471.40 \$	
J.M.B.R. (Rénovations)	Fourniture projet sentier	1 730.77 \$	
J.M.B.R. (Rénovations)	Fourniture projet sentier	3 634.05 \$	
Javel Bois-Francis	Chlore	1 274.85 \$	
Lépine (Produits sanitaires)	Produits ménagers	156.28 \$	
Les Entreprises Carl Brassard	Vérification pompe archéo	215.58 \$	
Les Entreprises Jacques Dufour	Asphaltage stationnement CPE	15 485.33 \$	
Les Pétroles Paul Larouche	Mazout tracteur	471.10 \$	
Maheu & Maheu	Entente gestion parasitaire tous les sites municipaux	1 149.75 \$	
MGA Geoservice	Honoraire hydrogéologie	957.74 \$	
Papeterie du Fleuve	Papier 21 caisses	183.71 \$	
PG Solutions	Licence office 2013 ordi travaux publics	297.79 \$	
Plomberie Conrad Martel	Installation tuyauterie local CJE et isolation tuyaux	682.22 \$	
Produits BCM ltée	Boîte d'eau (inventaire)	501.81 \$	
Remorquage St-Michel	Transport 2 bornes fontaine de Québec	344.93 \$	
RG Technilab	Calibration détecteur de gaz	137.97 \$	
S.R.V. (Constructions)	Travaux menuiserie pour refaire escalier extérieur maison des jeunes et local du CJE - transport poussière de pierre projet sentier	9 470.50 \$	
Sani-manic	Vidanger toilette chimique base plein-air	137.97 \$	
Signalisation inter-lignes	Dos d'âne, 2 panneaux interdiction de camper et 2 panneaux interdiction de stationner	695.03 \$	
Terrassement et Pavage SL	RES 16-05-2135 Excavation pour bâtiment CPE	11 381.32 \$	
Transport Imbeault	Location autobus camp de jour	966.94 \$	
TOTAL:		55 333.70 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-08			
Luc Caron	Domage et intérêt	261.44 \$	6131

La Croix Bleue cie	Assurance collective	1 856.52 \$	6158
Ville de Québec	Bornes fontaine	3 483.81 \$	6159
FISA	Cotisation syndicale	140.07 \$	6160
Valérie Hovington	Rémunération bibliothèque	240.00 \$	6161
Construcsim inc.	Construction CPE versement 2	151 380.51 \$	6162
Construcsim inc.	Construction CPE versement 3	117 672.36 \$	6163
Explos-Nature	Inscription camp de jour	2 615.56 \$	6205
Municipalité Sacré-Cœur	Intervention service incendie du 27 juillet à la polyvalente des Berges	315.18 \$	6206
Gaétan Hovington	Location scie mécanique projet sentier	576.00 \$	6207
Patrice Noël	Serrure CPE	638.63 \$	6209
Martin Migneault	Location VTT 2 jours projet sentier	200.00 \$	6212
Poste Canada	Timbres	318.01 \$	6213
Jacques Racine	Ancrage, tire-fond projet sentier	116.22 \$	6214
Bell Canada	Télécommunication	135.02 \$	Accès D
Carte Corpo-rate	Carte de crédit pour essence machineries	595.29 \$	Accès D
Hydro-Québec	Électricité caserne 31 jours	161.80 \$	Accès D
Revenu Canada	Retenues à la source	6 816.69 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	16 423.53 \$	Accès D
Vidéotron	Télécommunication et internet	399.41 \$	Accès D
Bell Mobilité	Télécommunication cellulaire	214.34 \$	Auto
Hydro-Québec	Électricité lumières de rues	616.72 \$	Auto
Standard life	Cotisation REER	2 354.76 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		307 531.87 \$	
TOTAL:		362 865.57 \$	

DÉPENSES SALLE DE QUILLES

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-08			
Art Lettrage	Affiche guichet automatique 48x48	70.00 \$	
G.L.R.	Aliments-boissons	207.12 \$	
TOTAL:		277.12 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-08			
Roger Gagnon	Achat boissons alcoolisées	589.02 \$	6210
Brasserie Labatt	Bières	1 392.49 \$	Accès D
Vidéotron	Télécommunication et câble	135.92 \$	Accès D
SOUS-TOTAL:		2 117.43 \$	
TOTAL:		2 394.55 \$	

Comité de gestion du camping Bon-Désir

16-09-2220 Dépôt du rapport d'activités du comité de gestion du Camping Bon-Désir

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
 APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités déposé par le comité de gestion du camping et d'entériner les actes posés par le comité pour le mois d'août 2016, tels que mentionnés dans le rapport.

16-09-2221 Dépôt et acceptation de la liste des comptes du mois d'août 2016

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
 APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'accepter la liste des comptes suivante, telle que présentée :

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT du mois d'août 2016

Je, Lynda Tremblay, directrice générale/secrétaire-trésorière de la municipalité des Bergeronnes, certifie par la présente que des crédits sont disponibles pour un montant **35 268,52 \$** pour le paiement des dépenses suivantes :

**DÉPENSES
 CAMPING BON-DÉSIR**

LISTE DES COMPTES À PAYER 2016-08			
ACE Louis-Philippe Lepage	Fourniture entretien bâtiments/terrains	1 044.58 \$	
Arctic Glacier	Glace	1 172.30 \$	
Art lettrage	Affiche WiFi	250.00 \$	
Atelier Brisson Gagné	Installation arceau de sécurité tracteur	600.02 \$	
Daniel B. Bouchard	Réparation moteur de l'épandeur de calcium	20.00 \$	
Eugène Allard	Fourniture entretien ménage	1 467.92 \$	
Ferme Camille Deschênes	Voyages de terre noire	481.95 \$	
G.L.R.	Achat boutique et fourniture entretien ménage	1 264.94 \$	
Gazon Savard	Gazon	1 352.11 \$	
J.M.B.R. (Rénovations)	Achat petits outils	355.75 \$	
Les Croisières Essipit	Remboursement croisières	1 589.13 \$	
Les Entreprises Carl Brassard	Branchement électricité terrain 1 à 6 au 30 amp	125.64 \$	
Municipalité des Bergeronnes	Test d'eau - photocopies	359.10 \$	
Pharmacie Myriam Tremblay	Linge à vaisselle pour boutique	14.84 \$	
Renaud Bouchard	Frais déplacements	27.00 \$	
Service pause café mat	Café clients	345.01 \$	
Solugaz	Propane - réparation chauffe-eau	891.23 \$	
Strapco inc.	Courroie pour paquet de bois	111.53 \$	
TOTAL:		11 473.05 \$	
LISTE DES DÉBOURSÉS 2016-08			
Pierre Gagnon	Achat voiturette de golf électrique	4 600.00 \$	662
Raphaël Boulianne	Assistance technique aux activités	40.00 \$	680
Malory Tremblay	Assistance technique aux activités	20.00 \$	681
Anik Gagnon	Frais déplacements - achat accomodation	240.50 \$	682
Camping Québec	Adhésion 2017	976.56 \$	683
Virginie Claude	Remboursement réservation	101.23 \$	684
Renaud Bouchard	Frais déplacements	40.50 \$	685
Brigitte Dumas	Remboursement réservation	17.32 \$	686
Bell Canada (sans frais)	Télécommunication	93.16 \$	687
Réjean Lacasse	Valve et transformer pour douche	149.05 \$	688
Raphaël Boulianne	Assistance technique aux activités	40.00 \$	689
Francis Bouchard	Frais déplacement (2)	160.00 \$	690
Hydro-Québec	Électricité	304.28 \$	Accès D
Municipalité des Bergeronnes	Remboursement intérêt prêt	7 922.20 \$	Accès D

Revenu Canada	Retenues à la source	2 535.59 \$	Accès D
Revenu Québec	Retenues à la source	5 971.21 \$	Accès D
Visa Desjardins	Location paiement direct	1 583.87 \$	Auto
SOUS-TOTAL:		24 795.47 \$	
TOTAL:		36 268.52 \$	

Période de questions :

Aucune assistance

16-09-2222 Adoption du règlement numéro 2016-103 modifiant le règlement numéro 2011-068 sur le code d'éthique des élus municipaux et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 14 novembre 2011, le conseil a adopté le Règlement numéro 2011-068 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux doit être modifié en vertu du nouvel article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suite à l'adoption du Projet de loi 83 le 10 juin 2016 et sanctionné le même jour qui prévoit une modification concernant « les annonces lors d'une activité de financement politique »;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il y a lieu de modifier le règlement numéro 2011-068 de façon à ajouter l'article 5.9 « Activité de financement politique »;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation du projet de règlement a été donné séance tenante en ce 8^e jour du mois d'août 2016;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement portant le numéro 2016-103 a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 23 août 2016 par le directeur général et secrétaire-trésorier, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^e jour après la publication de cet avis public;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
 APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le présent règlement portant le numéro 2016-103 est adopté et que ce conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 5.9 « Activité de financement politique » est ajouté comme suit :

5.9 Activité de financement politique

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ces employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 6.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES

CE 12^e jour de septembre 2016

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

16-09-2223 Adoption du règlement numéro 2016-104 modifiant le règlement numéro 2012-076 sur le code d'éthique des employés municipaux et ses amendements

CONSIDÉRANT QU'à la séance du 10 décembre 2012, le conseil a adopté le Règlement numéro 2012-076 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux doit être modifié en vertu du nouvel article 7.1 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* suite à l'adoption du Projet de loi 83 le 10 juin 2016 et sanctionné le même jour qui prévoit une modification concernant « les annonces lors d'une activité de financement politique »;

CONSIDÉRANT QU'à cette fin, il y a lieu de modifier le règlement numéro 2012-076 de façon à ajouter l'article 5.8 « Activité de financement politique »;

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation du projet de règlement a été donné séance tenante en ce 8^e jour du mois d'août 2016;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement portant le numéro 2016-104 a été présenté lors de la séance du conseil tenue le 8 août 2016;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été publié le 23 août 2016 par le directeur général et secrétaire-trésorier, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le 7^e jour après la publication de cet avis public;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le présent règlement portant le numéro 2016-104 est adopté et que ce conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

L'article 5.8 « Activité de financement politique » est ajouté comme suit :

5.8 Activité de financement politique

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat ou subvention a déjà été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

ARTICLE 2

Le présent projet de règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES

CE 12^e jour de septembre 2016

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

AVIS DE PRÉSENTATION

DU RÈGLEMENT NO 2016-105
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE
NO. 2010-050 ET SES AMEMDEMENTS

Je, soussigné, Martin Gagné, conseiller de la municipalité des Bergeronnes, donne avis qu'il sera présenté, lors de la séance ordinaire du conseil du 11 octobre 2016, le premier projet de règlement no. 2016-105 modifiant le règlement de zonage no. 2010-050 et ses amendements en vigueur en vue de remplacer l'article 4.1.1 pour préciser les usages principaux autorisés sur le territoire.

Le présent règlement devra être mis en vigueur à la date d'adoption et sera dispensé d'une lecture publique.

16-09-2224 Adoption du premier projet de règlement no. 2016-105 modifiant le règlement de zonage no. 2016-050 et ses amendements en vigueur en vue de remplacer l'art. 4.1.1 en vue de préciser les usages principaux autorisés sur le territoire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes est régie par le *Code municipal* et par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage 2010-050 et ses amendements en vigueur s'appliquent au territoire municipal;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité poursuit des projets de mise en place d'équipements d'utilité publique au regard de son approvisionnement en eau potable et d'épuration de ses eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE'il y a lieu de remplacer l'article 4.1.1 du règlement de zonage afin de préciser plus particulièrement les usages pouvant être autorisés dans l'ensemble du territoire, en particulier dans le cas d'équipements d'utilité publique mis en place à l'instigation d'une municipalité ou d'un gouvernement;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été dûment donné relativement à ce projet de règlement;

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'adopter le premier projet de règlement 2016-105 qui suit :

1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. REMPLACEMENT DE L'ARTICLE 4.1.1 PORTANT SUR LES USAGES PRINCIPAUX AUTORISÉS

L'article 4.1.1 du Règlement de zonage 2010-50 est remplacé par l'article 4.1.1 qui suit :

« 4.1.1 Usages principaux autorisés

Les usages principaux autorisés sont identifiés par zone à la grille des spécifications.

Toutefois, qu'ils soient ou non autorisés spécifiquement ou généralement à cette grille, les usages suivants sont autorisés dans l'ensemble du territoire municipal sous réserve de l'application des lois et règlements en vigueur et des autorisations requises en vertu de ces derniers, soit :

A. Les infrastructures linéaires suivantes :

a) Les infrastructures de transport telles qu'autoroutes ou routes ;

- b) Les réseaux de transport actif (réseaux piétons et cyclables) ;
- c) Les sentiers de motoneige ou de quad ;
- d) Les infrastructures de transport d'électricité et de gaz ;
- e) Les réseaux privés d'aqueduc ou d'égout excluant les puits d'eau potable et les installations d'épuration des eaux usées ;
- f) Les pipelines et autres semblables infrastructures.

Ces infrastructures doivent toutefois faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble dûment approuvé par la municipalité en considération des dispositions du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble en vigueur dans la municipalité des Bergeronnes.

B. Les équipements d'utilité publique réalisés sous l'égide d'un pouvoir public (municipalité, MRC, Gouvernements) :

- a) en vue du captage d'eau de surface ou souterraine, y compris les bâtiments, usines, équipements de traitement, aires de protection de l'eau souterraine ou de surface, selon l'éventualité, destinés à l'approvisionnement en eau potable et de la desserte de réseaux d'aqueduc sur le territoire municipal ou régional ; de tels captages à des fins autres (ex. industrielle, embouteillage...), ou par d'autres organisations, s'ils sont autorisés, le sont à la grille des spécifications.
- b) en vue du traitement des eaux usées de la municipalité (étangs d'épuration, usines...), y compris les bâtiments, équipements, aménagements, procédés, aires de protection, en vue de la desserte de réseaux d'égout sur le territoire municipal.

C. Les équipements de nature portuaire, tels que quais, marinas, port sous l'égide d'un pouvoir public.

Ces équipements doivent toutefois faire l'objet d'un plan d'aménagement d'ensemble dûment approuvé par la municipalité en considération des dispositions du règlement sur les plans d'aménagement d'ensemble et de leur adaptation au contexte. »

3. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur en conformité des dispositions de la Loi.

ADOPTÉ AUX BERGERONNES

CE 12^e jour de septembre 2016

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

16-09-2225 Projet de mise aux normes de l'eau potable – fermeture du dossier PRIMEAU numéro 514241

CONSIDÉRANT QUE la municipalité avait fait une demande d'aide financière en décembre 2014 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) pour le projet de mise aux normes de l'eau potable, ce qui a mené à l'ouverture du dossier numéro 514241;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) a jugé le projet prioritaire et l'a retenu à des fins d'aide financière au volet 1 du PRIMEAU selon une correspondance datée du 5 mai 2015;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le nouveau programme FEPTEU « Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées », lequel programme s'avère plus avantageux pour la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal demande au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) de fermer le projet au PRIMEAU portant le numéro de dossier 514241.

16-09-2226 Projet de mise aux normes de l'eau potable – demande d'aide financière dans le cadre du programme FEPTEU (Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées) volet 2, infrastructures d'eau

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTEU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire retirer certains travaux du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) afin de les présenter au programme FEPTEU;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Charles Lessard
APPUYÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil présente une demande d'aide financière au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du FEPTEU, volet 2, infrastructures d'eau pour la mise aux normes de l'eau potable,

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle,

QUE la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires,

employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTEU,

QUE la municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme,

QUE la municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet,

QUE la municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles au programme FEPTEU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changements,

QUE le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTEU,

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux révisée pour le programme de la TECQ jointe à la présente demande d'aide financière au programme FEPTEU.

16-09-2227 Projet de mise aux normes de l'eau potable – mandat à Serge Dufour, ing. pour préparer la demande dans le FEPTEU

CONSIDÉRANT QUE la municipalité déposera une demande d'aide financière dans le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTEU) pour la mise aux normes de l'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité aura besoin des services d'un ingénieur pour l'accompagner dans les démarches à entreprendre auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

CONSIDÉRANT QU'il y ait lieu, en conséquence, d'autoriser Serge Dufour, ing. afin de préparer la demande d'aide financière au MAMOT et, s'il y a lieu de représenter la Municipalité afin de cheminer le projet de mise aux normes de l'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE M. Serge Dufour, ing. soit nommé mandataire pour la municipalité dans le projet de mise aux normes de l'eau potable afin de représenter la municipalité auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le cadre du FEPTEU, volet 2, infrastructures d'eau pour la mise aux normes de l'eau potable,

QUE M. Serge Dufour, ing. soit autorisé à préparer et à déposer au nom de la municipalité les documents nécessaires à la demande d'aide financière au MAMOT dans le cadre du FEPTEU,

QUE le coût du mandat ne dépasse pas la limite autorisée de 5 000, \$,

QUE la présente résolution soit envoyée à Serge Dufour, ing..

16-09-2228 Projet de mise aux normes de l'eau potable et des eaux usées – mandat à Jean Roy, a.g. pour l'arpentage légal du terrain où sont situées les installations d'eau potable et d'eaux usées

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes doit procéder à la mise aux normes de son système d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE certaines infrastructures d'eau potable projetées seront situées sur des propriétés privées;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité devra acquérir des terrains et des servitudes sur des propriétés privées;

CONSIDÉRANT QUE les services professionnels d'un arpenteur géomètre seront requis pour préparer les documents d'arpentage légal relatifs aux terrains et servitudes à acquérir;

CONSIDÉRANT QUE Jean Roy, arpenteur géomètre, a déposé une offre de services professionnels le 6 septembre 2016 à la municipalité des Bergeronnes pour effectuer l'arpentage légal du projet d'eau potable;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE M. Jean Roy, arpenteur géomètre soit mandaté pour effectuer des opérations cadastrales, des descriptions techniques et d'autres travaux d'arpentage légal pour le projet de mise aux normes de l'eau potable,

QUE la présente résolution soit envoyée à Jean Roy, arpenteur géomètre.

16-09-2229 Projet de mise aux normes de l'eau potable – mandat à MGA géoservices pour les services professionnels en hydrogéologie relative aux forages de piézomètres et analyse du dossier

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes doit procéder à la mise aux normes de son système d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le projet privilégié de mise aux normes de l'eau potable comportera des puits d'alimentation en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà fait construire un puits d'alimentation en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà fait réaliser certaines études hydrogéologiques concernant l'alimentation en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de définir avec précision l'aire d'alimentation du puits, notamment pour la protection des eaux souterraines et également en lien avec les futurs travaux d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la source d'eau déjà identifiée présente une problématique de qualité au niveau des concentrations de fluor et de manganèse;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait une possibilité de diluer l'eau du puits existant avec une ou des sources d'eau de dilution offrant des caractéristiques différentes que l'eau du puits existant;

CONSIDÉRANT QUE la firme MGA Geoservices inc. a déposé une offre de services professionnels le 7 septembre 2016 à la municipalité des Bergeronnes pour effectuer les analyses hydrogéologiques nécessaires à la construction de piézomètres, à la détermination des aires de protection et aux recommandations usuelles;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de services de la firme MGA Geoservices inc. s'élève à 5 690.00\$, taxes en sus, et qui comprend plusieurs items, dont la surveillance des forages qui est sur une base unitaire à l'heure. L'offre de services exclut les frais de laboratoire pour les analyses de sol et de l'eau;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la firme MGA Geoservices inc. soit mandatée pour fournir les services en hydrogéologie conformément à l'offre de services du 7 septembre 2016,

QUE la présente résolution soit envoyée à Mme Stéphanie Ouellet, ing. de MGA Geoservices inc..

**16-09-2230 Projet de mise aux normes de l'eau potable – mandat à
Puisatier Nordic pour les travaux de forages de
piézomètres**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Bergeronnes doit procéder à la mise aux normes de son système d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le projet privilégié de mise aux normes de l'eau potable comportera des puits d'alimentation en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà fait construire un puits d'alimentation en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déjà fait réaliser certaines études hydrogéologiques concernant l'alimentation en eau souterraine;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de définir avec précision l'aire d'alimentation du puits, notamment pour la protection des eaux souterraines et également en lien avec les futurs travaux d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT QUE la source d'eau déjà identifiée présente une problématique de qualité au niveau des concentrations de fluor et de manganèse;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait une possibilité de diluer l'eau du puits existant avec une ou des sources d'eau de dilution offrant des caractéristiques différentes que l'eau du puits existant;

CONSIDÉRANT QUE la firme « Puisatier Nordic » a déposé une soumission le 6 septembre 2016 à la municipalité des Bergeronnes pour réaliser des forages de 150mmØ aménagés en piézomètres;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de « Puisatier Nordic » s'élève à 17 225.00\$, taxes en sus, et qu'elle est basée sur des prix unitaires selon, entre autres, la profondeur des forages;

CONSIDÉRANT QUE les prix unitaires de la soumission de « Puisatier Nordic » s'avèrent nettement inférieurs aux prix des soumissions que la Municipalité avait reçues en décembre 2015 suite à un appel d'offres sur invitation auprès de trois entreprises en forage;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE la compagnie Puisatier Nordic soit mandatée pour réaliser des travaux de forages de piézomètres conformément à l'offre de services du 6 septembre 2016,

QUE la présente résolution soit envoyée à Puisatier Nordic.

16-09-2231 **Projet de mise aux normes de l'eau potable et des eaux usées – mandat à Tremblay Bois Migneault, avocats, pour une demande d'autorisation à la CPTAQ afin d'obtenir les autorisations requises pour le projet de mise aux normes de l'eau potable et d'assainissement des eaux usées**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a depuis longtemps entrepris un processus visant la mise aux normes de son réseau d'aqueduc et la définition d'un projet d'assainissement des eaux usées;

CONSIDÉRANT, sur recommandations des ingénieurs-conseils de la municipalité et après analyse de différents sites, qu'il est d'intérêt public d'aménager le nouveau puits d'alimentation en eau potable et le nouveau système de traitement des eaux usées sur le ou les lots 4 343 037, 4 343 062, 4 343 789;

CONSIDÉRANT QU'il y ait lieu, pour l'implantation de ces équipements d'utilité publique, d'entreprendre les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations requises de la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles (CPTAQ) compte tenu que les emplacements requis pour fins d'utilité publique sont situés en zone agricole provinciale;

CONSIDÉRANT QU'il y ait lieu, en conséquence, d'autoriser la firme Tremblay Bois Mignault Lemay afin de préparer la demande d'autorisation requise et, s'il y a lieu de représenter la municipalité, afin de cheminer la demande auprès de la CPTAQ;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil municipal mandate la firme Tremblay Bois Mignault Lemay afin de préparer la demande d'autorisation requise auprès de la CPTAQ pour l'implantation du nouveau système d'alimentation en eau potable et les

ouvrages connexes de même que pour obtenir l'autorisation d'aménager le nouveau site de traitement des eaux usées de la municipalité des ouvrages connexes sur le ou les lots 4 343 037, 4 343 062, 4 343 789 en fonction des recommandations effectuées en ce sens par l'ingénieur-conseil Serge Dufour et des analyses déjà versées aux archives de la municipalité en ce sens,

QUE le coût du mandat n'excède pas la limite autorisée de 2 000, \$.

16-09-2232 Schéma de couverture de risque en incendie de la MRC – approbation du tableau de protocole de déploiement pour le service de sécurité incendie des Bergeronnes

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité de la Haute-Côte-Nord, partie à l'entente avec le CAUREQ, doit produire un protocole de recommandation initial conforme au « Guide à l'intention des municipalités et des services de sécurité incendie » élaboré par le CAUREQ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du tableau de protocole de déploiement pour le SSI déposé par le directeur du service incendie des Bergeronnes;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil approuve le tableau de protocole de déploiement pour le service de sécurité incendie des Bergeronnes;

QUE le protocole soit transmis à la centrale CAUREQ tel que déposé par le directeur du service incendie des Bergeronnes.

16-09-2233 Transport des matières dangereuses sur le territoire de la Haute-Côte-Nord – appui à la municipalité des Escoumins dans sa démarche auprès du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MTMDET)

CONSIDÉRANT QUE la municipalité des Escoumins a effectué une démarche auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports concernant le transport des matières dangereuses sur le territoire de la Haute-Côte-Nord et demande aux municipalités environnantes de l'appuyer dans cette démarche;

CONSIDÉRANT QUE le conseil approuve entièrement cette démarche puisque le transport des matières dangereuses s'effectue sur la même route qui traverse la municipalité des Bergeronnes, laquelle démarche est, entre autres, justifiée par des accidents nombreux, surtout en période de grand achalandage;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Gagné
APPUYÉ PAR le conseiller Réjean Lacasse
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS; le conseiller Charles s'abstenant de prendre part à la décision,

QUE la municipalité des Bergeronnes appui la municipalité des Escoumins dans sa démarche auprès du MTMDET afin de fournir à toutes les

municipalités concernées, une liste des véhicules et des matières dangereuses qui circulent sur le territoire de la Haute-Côte-Nord ainsi que sa demande de réduction des heures de circulation des camions lourds transportant des matières dangereuses afin que ceux-ci ne transitent pas sur le territoire durant les heures de grand achalandage,

QU'une copie de la présente résolution soit transmise au MTMDET.

Correspondance et informations :

- MRC de la Haute-Côte-Nord – report du dépôt du rôle d'évaluation triennal 2017-2018-2019 (rés. 2016-08-175),
- Camping Québec – résultat de la classification 2016 camping Bon-Désir,
- Les avocats Gaudreault, Saucier, Simard – bulletin d'information no. 297 sur les travaux de rénovation et de réparation effectués par des salariés permanents de la municipalité,
- Forum mondial de l'économie sociale 2016 – invitation aux élus du Québec,
- MRC de la Rivière-du-Nord – dépôt d'une résolution demandant au gouvernement de majorer le droit payable par les exploitants de carrières et sablières pour l'entretien des routes,

Demandes de commandites, d'aide financière ou de cotisation annuelle :

16-09-2234 Corporation touristique des Bergeronnes – demande d'utilisation à titre gratuit de la grande salle de la Polyvalente pour la tenue de la 3^e édition du Marché d'automne

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Brassard
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Gagné
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil acquiesce à la demande de la Corporation touristique des Bergeronnes pour l'utilisation de la grande salle de la Polyvalente des Berges pour la tenue de la 3^e édition du Marché d'automne.

16-09-2235 Les gens de mon pays – demande d'aide financière pour le mini-camp musical pour enfants qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2016 à la Maison de la Mer

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR la conseillère Manon Brassard
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte de verser à l'organisme Les gens de mon pays une aide financière au montant de 200, \$ pour le mini-camp musical pour enfant qui se tiendra du 30 septembre au 2 octobre 2016 à la Maison de la Mer.

**16-09-2236 Association du cancer Est du Québec – invitation au
souper-bénéfice à l’occasion du 10^e anniversaire de la
Coopérative de solidarité d’aide à domicile de la Haute-
Côte-Nord qui se tiendra au Centre multifonctionnel des
Escoumins le 17 septembre 2016**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Johanne Bouchard
APPUYÉ PAR le conseiller Charles Lessard
ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil décline l’invitation au souper-bénéfice organisé par
l’Association du cancer Est du Québec qui se tiendra aux Escoumins le 17
septembre 2016 à l’occasion du 10^e anniversaire de la Coopérative de
solidarité d’aide à domicile de la Haute-Côte-Nord.

VARIA :

Période de questions :

Aucune assistance

16-09-2237 Fermeture de l’assemblée

L’ordre du jour étant épuisé, le conseiller Martin Gagné demande la levée de
la séance. Le maire déclare la séance close à 19h55.

Francis Bouchard
Maire

Lynda Tremblay
Directrice générale/secrétaire-trésorière

*Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal
équivalait à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au
sens de l’article 142 (2) du Code municipal.*